

Rapport de transparence



2022

Sommaire

PREAMBULE	3
1. Fourcade & Associates Group	4
1.1. Historique	4
1.2. Organigramme du groupe	4
1.3. F2A - FOURCADE AUDIT ASSOCIES	5
1.4. Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement.....	5
2. Gestion des risques du Cabinet.....	5
2.1. Indépendance.....	5
2.1.1. Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du cabinet,	5
2.1.2. Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance.	6
2.2. Contrôle Qualité	6
2.2.1. Description du système interne de contrôle de qualité,	6
2.2.2. Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne,	7
2.2.3. Contrôle qualité CNCC : Date du dernier contrôle (article R.821-21 ² du code du commerce).	7
3. Informations financières.....	7
3.1. Chiffre d'affaires.....	7
4. Liste des personnes ou entités dont les titres.....	7
sont admis aux négociations sur un marché réglementé.	7
4.1. Liste des clients dont les titres sont admis a négociations sur un marché réglementé.....	7
4.2. Etablissements de crédit.....	7
4.3. Mutuelles du livre II.....	7
5. Ressources Humaines	8
5.1. Collaborateurs	8
5.2. Associés	8
5.2.1. Nos associés en France, au cours de l'exercice 2020 ;	8
5.2.2. Informations sur les bases de rémunération des associés.....	8
5.2.3. Mode de versement des renumérotions	8
5.3. Formation continue	8
5.3.1. Politique du Cabinet,	8
5.3.2. Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle (article L.822-4 ³ et R.822-61 ³ du code de commerce.....	9

PREAMBULE

Conformément aux dispositions de la directive européenne relative au contrôle légal des comptes et de l'article R. 823-21 (Décret n°2014-1315, art. 9) du Code de commerce, les Commissaires aux comptes doivent publier sur leur site internet un rapport de transparence dès lors qu'ils sont désignés auprès d'entités d'intérêt public ou de sociétés de financement.

Nous avons l'honneur dans ce cadre de présenter notre rapport de transparence, concernant la SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F2A.

Perpignan, le 20 avril 2023



Le Président,

SASU FOURCADE PARTICIPATION PARTENER
Représenté par son président
M. Bernard FOURCADE

1. *Fourcade & Associes Group*



1.1. *Historique*

Le groupe ADVANCE a été restructuré en 2015 autour de la SAS FOURCADE & ASSOCIES GROUP et de ses deux filiales SAS CABINET FOURCADE & ASSOCIES et SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES.

En date du 17 Septembre 2020 la SAS CABINET FOURCADE & ASSOCIES a acquis la Société d'expertise comptable CERGI

Les activités du groupe ADVANCE se structurent autour de deux métiers :

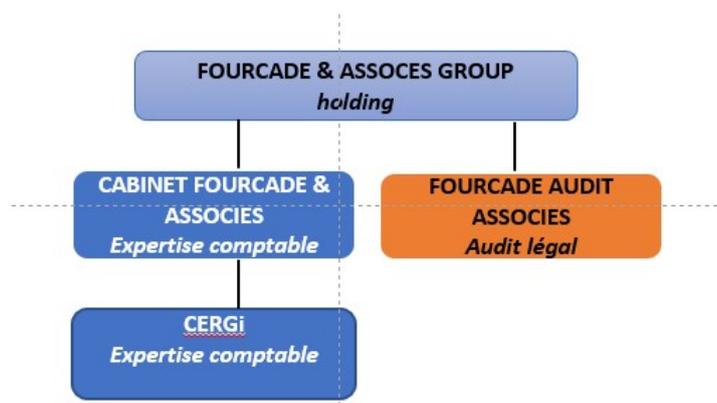
- Audit et Commissariat aux Comptes
- Expertise comptable et conseil.

1.2. *Organigramme du groupe*

Advance et ses déclinaisons,

- Advance Conseil,
- Advance Audit,
- Advance Group

Sont des marques déposées.



Le groupe est implanté à :

Perpignan : 1 avenue Jean Giono,
Perpignan : Tecnosud II, 1210 avenue Eole
Argelès-sur-Mer : 9 avenue des Flamants Roses



1.3. F2A - FOURCADE AUDIT ASSOCIES

SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F2A (ADVANCE AUDIT) est la structure dédiée au commissariat aux comptes.

C'est une société par actions simplifiée régie par le code de commerce et la profession de commissariat aux comptes français et inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier – Nîmes.

Les professionnels, signataires de mandat sur l'exercice 2022, intervenant au nom de la société de commissariat aux comptes sont :

Bernard Fourcade,
Stéphane Fourcade,
Marc Cochaux.

1.4. Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

L'assemblée générale du 29/04/2014 a nommé comme président la

SASU FOURCADE PARTICIPATION PARTENER « F2P »

Représentée par Mr Bernard FOURCADE

La gouvernance au sein de F2A s'exerce au travers de:

L'Assemblée Générale des Associés
Le Comité de direction.



2. Gestion des risques du Cabinet

2.1. Indépendance

2.1.1. Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du cabinet,

Conformément au respect des règles professionnelles en matière d'indépendance, F2A, ses associés, ses collaborateurs ne doivent pas avoir de lien personnel, financier ou professionnel avec la société cliente, sa direction, ses administrateurs et ses principaux propriétaires.

Une procédure d'acceptation et de maintien des missions, permet d'évaluer les risques associés aux clients, ainsi que les risques déontologiques notamment au plan de l'indépendance et des éventuels conflits d'Internet.

Une déclaration annuelle d'indépendance de la part des associés et de l'ensemble des collaborateurs, accompagnée par une revue attentive de toute situation susceptible de compromettre l'indépendance du Cabinet.

Des limites d'honoraires par clients, ont été fixées pour éviter toute dépendance financière.

Nous nous conformons aux dispositions de l'article 17 de la réglementation européenne relatives à la rotation des cabinets sur les EI

2.1.2. Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance.

Le cabinet contrôle cette conformité aux règles d'indépendance à travers un système déclaratif.

Le système interne décrit ci-dessus à été mis en œuvre pour identifier les situations susceptibles de nuire à l'indépendance, et de prendre les mesures de sa sauvegarde appropriées.

Le président de F2A, confirme que ses règles d'indépendances ont été mises en place sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes et on fait l'objet d'une vérification interne.

2.2. Contrôle Qualité



2.2.1. Description du système interne de contrôle de qualité,

La qualité de l'audit : un engagement continu

La politique et procédure adoptées par F2A, en matière de contrôle qualité sont rassemblées dans un manuel de procédure accessible en format électronique, pour tous les collaborateurs de l'organisation, et font l'objet d'actions de formations régulières.

Notre méthodologie d'audit repose sur un ensemble intégré et cohérent qui correspond à l'approche d'audit, les outils nécessaires à sa mise en œuvre et une base documentaire. Cette méthodologie permet d'assurer l'efficacité des travaux d'audit par une approche fondée sur les risques.

Notre logiciel Audisoft Premier apporte un support aux professionnels dans la réalisation de chaque étape de la démarche d'audit.

Politiques et procédures sont complétées par une méthodologie.

Ces outils permettent de mieux structurer l'approche d'Audit, et de s'assurer que les travaux seront réalisés en conformités avec les normes d'Audits en vigueur

2.2.2. Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne,

Une supervision permanente des dossiers et des équipes est assurée par les directeurs de mission et les associés.

Un contrôle de qualité est réalisé par les institutions professionnelles.

2.2.3. Contrôle qualité CNCC : Date du dernier contrôle (article R.821-21² du code du commerce).

Le dernier contrôle de qualité prévue par l'article R.821-26 du code de commerce réalise par les contrôleurs du haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) portait sur l'exercice 2016



3. Informations financières

3.1. Chiffre d'affaires

AUDIT	1 152 835
AUDIT EIP	83 833
AUTRES MISSIONS CAC	22 550
AUTRES	23 237
Total	1 282 455

4. Liste des personnes ou entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Néant

4.1. Liste des clients dont les titres sont admis a négociations sur un marché réglementé

Néant

4.2. Etablissements de crédit

Banque Populaire du Sud

4.3. Mutuelles du livre II

La Mutuelle Catalane

5. Ressources Humaines

5.1. Collaborateurs

La société F2A emploie 11 personnes

CATEGORIES	(ETP)
CAC Associés	3
Collaborateurs	7
Structure	1



5.2. Associés



5.2.1. Nos associés en France, au cours de l'exercice 2020 ;

Trois associés ont collaboré au titre de l'exercice

5.2.2. Informations sur les bases de rémunération des associés

La rémunération des associés est établie sur la base de leurs compétences et de leur expertise

5.2.3. Mode de versement des rémunérations

La rémunération des associés est versée sous forme de salaires et de dividendes



5.3. Formation continue

5.3.1. Politique du Cabinet,

Le processus formation de F2A, permet à l'ensemble des Auditeurs appelés à intervenir sur des missions de commissariat aux comptes d'être formés pour remplir leur diligence.

5.3.2. Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle (article L.822-4³ et R.822-61³ du code de commerce)

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les Commissaires aux comptes, sont soumis aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2008, relatif à la formation professionnelle, paru au JO du 30 décembre 2008, 120 heures d'activités de formation devront-êtré accomplies sur 3 ans, avec un minimum annuel de 20 heures

	<i>Associés</i>
Heures de formation	161



Téléphone : 04 68 50 22 74

Télécopie : 04 68 67 36 11

Mail : contact@advance.fr

Internet : www.advance-conseil.com

advance
AUDIT
FOURCADE & ASSOCIÉS

*Fourcade Audit Associates
1 Avenue Jean Giono
66000 Perpignan*